

RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE A LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

COMMUNE DE TOURNAI (Belgique)

Projet de catégorie B (Projet soumis à étude d'incidences sur l'environnement)

DEMANDEURS :

CCB, Grand'Route n°260 à B-7530 Gaurain-Ramecroix

et

IPALLE SC, Chemin de l'Eau Vive n°1 à B-7503 Froyennes

OBJET: Demande de permis unique de la CCB et de l'intercommunale IPALLE en vue de la construction et l'exploitation de 8 éoliennes d'une puissance nominale totale de 50 MW sur le territoire communal de TOURNAI, entre les villages de Barry et Vezon.

La CCB et l'intercommunale Ipalle informent la population qu'elles prévoient d'introduire une demande de permis unique relative à l'implantation de 8 éoliennes accompagnées de leurs auxiliaires (cabine de tête, chemins d'accès, aires de montage et pose de câbles électriques) sur la commune de Tournai entre les villages de Vezon et Barry.

Les communes de Leuze-en-Hainaut, Antoing, Brunehaut, Péruwelz, Frasnes-lez-Anvaing, Beloeil en sus de Tournai, ont été désignées comme étant concernées par ce projet.

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, l'intercommunale Ipalle et la CCB vous invitent à participer à la réunion d'information préalable relative à l'objet susmentionné. Cette réunion est organisée :

Le 16 octobre 2023 à 18h00 à l'adresse suivante :
Grand-Route 93 à 7530 Gaurain-Ramecroix
(Salle Enoteca)

Cette réunion d'information a pour objectif :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute personne peut, dans un délai de quinze jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences. Celles-ci doivent être adressées par écrit au Collège communal de Tournai (Rue Saint-Martin 52 à 7500 Tournai), en y indiquant ses nom et adresse. Elle en adresse également une copie aux demandeurs qui la communiquent sans délai à l'auteur de l'étude d'incidence.

Toute information sur le projet peut être obtenue auprès de l'intercommunale IPALLE à l'adresse info@ipalle.be ou par courrier postal à l'adresse IPALLE, chemin de l'eau vive 1, 7503 Froyennes, avec copie à la CCB à l'adresse info@ccb.be ou par courrier à l'adresse CCB, Grand'Route n°260 à B-7530 Gaurain-Ramecroix.